

# BUREAU SYNDICAL

JEUDI 15 FEVRIER 2024

17H30

PROCES-VERBAL

**sivalor**  
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

*Accélérateur de valorisation !*

**Le Bureau syndical du SIVALOR, dûment convoqué le 9 février 2024, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le jeudi 15 février 2024 à 17h30, sous la présidence de Serge RONZON, Président du SIVALOR.**

**Membres présents** : CHANEL M., DUJOURD'HUI G., DUBARE M., LAKS N., PHILIPPOT D., REMILLON R.

**Membres ayant donné procuration** : sans objet.

**Membres absents excusés** : GEORGES E., MUNIER D., SOULAT JL

**Membres absents** : BOSSON JF.

**Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau syndical, de désigner un secrétaire de séance.**

**Monsieur le Président propose Monsieur Michel CHANEL, qui l'accepte, et qui est désigné comme tel par l'assemblée.**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JANVIER 2024**

Le compte-rendu du Bureau syndical du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. LAKS à 17h35.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **I- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE COMMUNICATION ET ANIMATION – CHANGEMENT DE CADRE D'EMPLOI D'UN ANIMATEUR DU TRI RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION**

***Délibération n°24B04 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la communication et l'animation***

Le Bureau syndical,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n° 23B44 du Bureau syndical en date du 07 décembre 2023 de modification du tableau des effectifs pour les postes de Conseiller en prévention des risques et de Responsable Technique Valorisation matière ;

Vu la vacance du poste d'Animateur pour le lot géographique n° 6 Haut Bugéy Agglo ;

Vu la candidature intéressante d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique pour occuper le poste d'Animateur sur le lot n°6 HBA précité ;

Vu l'information du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ain ;

Madame la Vice-présidente déléguée à la Communication et à l'animation rappelle les besoins de service du SIVALOR en matière d'animation dans les domaines de la prévention, du tri, du recyclage et du compostage des déchets ménagers et assimilés.

Elle propose la révision suivante du tableau actuel des effectifs du SIVALOR, à effet au 1er mars 2024 :

Transformation d'un poste d'Animateur du tri du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C) à temps complet, en poste d'Animateur du tri du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) à temps complet, et groupe de RIFSEEP C1 au taux de cotation de 50,70 à 70.

### TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
<b><u>Service Ressources</u></b>			
Juriste territorial	1	Cadre d'emplois : <b>Attachés</b>	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : <b>Attachés - Rédacteurs</b>	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Administratifs</b>	
Agent d'accueil / Assistant de direction	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Administratifs</b>	
Agent comptable	1		
Gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Administratifs</b>	
	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Administratifs</b>	
		<u>Non affectés</u>	
		Cadre d'emplois : <b>Attachés</b>	
<b><u>Service Valorisation Énergétique / Transfert Service Communication et animation</u></b>			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : <b>Directeur général des services</b>	
Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : <b>Directeur général des services adjoint</b>	

Directeur Valorisation énergétique Transfert	1	Cadre d'emplois : <b>Ingénieurs</b>	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : <b>Attachés</b>	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : <b>Techniciens Territoriaux</b>	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : <b>Rédacteurs - Techniciens</b>	X
Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : <b>Techniciens Territoriaux - Ingénieurs - Rédacteurs - Attachés</b>	X
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoint Administratif</b>	
Coordonnateur des animateurs	1	Cadre d'emplois : <b>Animateurs</b>	
Animateurs du Tri	5	Cadre d'emplois : <b>Adjoints d'animation</b>	
<b>Animateur du Tri</b>	<b>1</b>	<b>Cadre d'emplois : Adjoints techniques</b>	
Animateur Tri et Compostage	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints d'animation</b>	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : <b>Animateurs</b>	
Responsable Quais de transfert (Ain et Haute-Savoie)	3	Cadre d'emplois <b>Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise</b>	
Chauffeurs polyvalents	1 15	Cadre d'emplois : <b>Agents de Maîtrise</b> Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : <b>Rédacteurs</b>	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Adjoint administratif	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique	
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés	

<b><u>Service Valorisation matière</u></b>			
Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : <b>Ingénieur</b>	
Adjoint qualité	1	Cadre d'emplois : <b>Techniciens</b>	
Responsable technique Valorisation matière	2	Cadre d'emplois : <b>Agents de maîtrise/ Adjoints Techniques</b>	
Adjoint technique CTVM	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints techniques</b>	
Chauffeurs polyvalents	2	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
Carrossier / peintre	1	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
Agent d'entretien	2	Cadre d'emplois : <b>Adjoints Techniques</b>	
	2	<u>Non affectés</u>	
	1	Cadre d'emplois : Techniciens Cadre d'emplois : Adjoints administratif	

**Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n°23B44 du Bureau syndical en date du 07 décembre 2023**

*M. DUBARE et V. PELLENARD apportent des précisions aux questionnements des élus relatifs au candidat retenu et à sa date de prise de poste.*

**Le Bureau syndical adopte, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget annexe Valorisation énergétique / Transfert.**

## **VALORISATION MATIERE**

### **II- SOUTIEN FINANCIER A L'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

***Délibération n°24B05 présentée par Monsieur Guy DUJOURD'HUI, Vice-président délégué au Tri***

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'attribution de subventions pour l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés du SIVALOR approuvé par délibération n° 23C35 du comité syndical du 29 juin 2023 fixant les conditions d'éligibilité à un soutien financier de la part du SIVALOR pour co-financer l'implantation de ces équipements de pré-collecte lorsqu'ils sont mis en place par ses adhérents.

La Communauté de communes du Pays Rochois a développé et densifié son parc de conteneurs de collecte sélective afin de le rendre plus proche de ses administrés et rendre ainsi plus efficace le geste de tri.

La Communauté de communes du Pays Rochois a adressé au SIVALOR le 5 janvier 2024 une demande correspondant aux équipements déployés au cours de l'année 2023, pour douze conteneurs installés en 2023, sur quatre nouveaux points d'apport volontaire.

Après examen par les services du SIVALOR, le point d'apport volontaire n°40116 situé rue des Arculinges (Clos d'Amancier) à AMANCY étant constitué uniquement d'un conteneur verre et un conteneur multi matériaux, le nombre total de conteneurs retenus pour le calcul de la subvention est de onze.

Compte tenu des éléments justificatifs présentés par la Communauté de communes du Pays Rochois, il est proposé d'accorder un soutien financier de 16 500 euros correspondant à un soutien unitaire de 1 500€ par conteneur installé au cours de l'année 2023.

Il est précisé que Monsieur Guy DUJOURD'HUI ne prend pas part au vote.

*Le Président note le choix d'implanter des conteneurs supplémentaires car le manque est encore important.*

*N. LAKS demande si cette carence est bien signalée aux collectivités.*

*S. POCACHARD, Directrice Valorisation matière, indique qu'un courrier est envoyé annuellement aux membres adhérents du SIVALOR avec un détail pour chaque commune, à charge pour l'EPCI de communiquer auprès de ses propres membres. Pour 2024, l'envoi sera fait lorsque les chiffres de la « population DGF » seront connus.*

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité, d'accorder un soutien financier à la Communauté de Communes du Pays Rochois d'un montant de 16 500 € et dit que les crédits sont prévus au compte 657358 du Budget annexe Valorisation matière.**

## **COMMUNICATION / ANIMATION**

### **III- SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES POUR LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI / RECYCLAGE »**

***Délibération n°24B06 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la communication et l'animation***

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Vu les demandes de subvention pour l'organisation de spectacles ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu le 15 février 2024 ;

Considérant les demandes de subvention déposées pour les spectacles suivants :

Dates des représentations	Établissements	Nombre de représentations	Spectacles	Compagnies	Coût HT	Subvention HT (50%)
22/12/2023	Ecole privée St François – Ville la Grand	1	« La guerre du tri n'aura pas lieu »	Le petit théâtre vert	947,87€	473,93€
20/11/2023	Commune de Beaumont	3	« Casse la graine »	Lombric fourchu	2 200€	1 100 €
					<b>TOTAL : 1 573,93€</b>	

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention entré en vigueur le 1er juillet 2023.

Elle expose que ces évènements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme ci-dessus, pour un montant total de 1 573,93 €.

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux organismes concernés, pour un montant total de 1 573,93 €, tel que présenté ci-dessus et dit que les crédits correspondants sont prévus au compte 657361 du Budget annexe Valorisation matière.**

#### **IV- SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN A LA SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES DU CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQUE (CIEL)**

***Délibération n°24B07 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la communication et l'animation***

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu le 15 février 2024 ;

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Structure	Organisme payeur	Date de la visite	Coût HT	Subventions HT (60%)
Ecole Comme 3 pommes - CHEVRIER	APE Comme 3 pommes	10/11/2023	250 €	150 €
Ecole René Cassin – Vétraz Monthoux	Association PERSEIDES	18/12/2023	275,47 €	168,28 €
Collège Jean Marie Molliet - Boège	Collège Jean Marie Molliet - Boège	22/12/2023	300 €	180 €
Collège Jean Jacques Rousseau St Julien en Genevois	Collège Jean Jacques Rousseau St Julien en Genevois	04/12/2023 08/12/2023 18/12/2023	240,91 € 240,91 € 240,91 € =722,73 €	433,64 €
Ecole primaire Roger Vaillard - Farges	Sou des écoles de Farges	21/11/2023	254,55 €	152,73€
Ecole élémentaire d'Eteaux	APE d'Eteaux	17/10/2023	377,27 €	226,36 €
Ecole élémentaire Bernard Clavel - Arbent	Service de gestion comptable d'Oyonnax	01/12/2023	272,73 €	163,64 €
Ecole la Fontaine - Annemasse	Fontaine animation	13/11/2023 14/11/2023 17/11/2023 24/11/2023	1 149,12 €	689,47 €
TOTAL				2 164,12 €

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention entré en vigueur le 1er juillet 2023.

Elle expose que ces évènements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme ci-dessus, pour un montant total de 2 164,12 €.

*M. CHANEL souhaite connaître le montant que représentent ces subventions pour une année.*

*M. DUBARE répond que les subventions versées en 2023 s'élèvent à un total de 12 217,10 euros.*

*Le Président note que le nombre de demandes pour 2023 est plus important que les années précédentes et que les visites sont très appréciées.*

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux organismes concernés, pour un montant total de 2 164,12 €, tel que présenté ci-dessus et dit que les**

crédits correspondants sont prévus au compte 65568 du Budget annexe Valorisation énergétique / Transfert.

**V- SUBVENTIONS « EDITIONS » POUR LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION « TRI / RECYCLAGE »**

**Délibération n°24B08 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente déléguée à la communication et l'animation**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°19C27 du Comité syndical en date du 04 juillet 2019, portant modification du Règlement d'intervention du SIDEFAGE pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;

Vu le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIVALOR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation réunie le 15 février 2024 ;

Considérant les demandes de subventions suivantes :

Collectivité	Type de demande	Support	Thèmes	Quantité	Nombre de pages	Coût HT	Subventions HT
Pays de Gex Agglo	Impression	Stickers bacs	Simplification du geste de tri	4 000	1	5 650 €	5 650 €
Pays de Gex Agglo	Impression	Guide des usagers		2 200	12	950 €	Prorata 2 pages = 158,33 € arrondi à 200 €
Pays de Gex Agglo	Impression	Guide du compostage	Compostage	4 000	2	695 €	695 €
<b>TOTAL</b>						<b>6 545 €</b>	

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et l'animation rappelle le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIVALOR, applicable. En application du point VI de l'annexe 1 du règlement d'intervention du SIVALOR (subvention arrondie à la centaine d'euros supérieure), les subventions sont arrondies à la centaine d'euros supérieure.

Il est proposé au Bureau syndical, conformément à l'avis de la Commission Communication et animation réunie le 15 février 2024, d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus, pour un montant total de 6 545 €.

*M. DUBARE explique qu'il n'est pas fait droit à une demande de Pays de Gex Agglo qui portait sur l'impression de 500 affiches en format A2 sur support PVC pour un montant de 5 345 €, car le précédent règlement (qui s'applique pour cette demande) prévoyait des impressions sur papier recyclé. Par ailleurs, le SIVALOR n'a pas été sollicité en amont pour ce type de prestation d'un montant conséquent.*

*Le Président explique qu'au vu de cette situation, le règlement actuel va être modifié en prévoyant que pour des communications spécifiques, un accord préalable du SIVALOR est obligatoire.*

*M. CHANEL demande si la communication était destinée à des immeubles.*

*Il lui est répondu favorablement et le Président trouve que l'idée est bonne. N. LAKS confirme que la durée de vie de l'affichage sur ce type de support est meilleure.*

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions à Pays de Gex Agglo, pour un montant total de 6 545 € tel que présenté ci-dessus et dit que les crédits correspondants sont prévus au compte 657358 du Budget annexe Valorisation matière.**

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Président rappelle que les élus doivent être présents « physiquement » aux instances. La participation en visioconférence n'est possible que pour les commissions.

Par ailleurs, il informe que le poste de Directeur Ressources est pourvu et que la nouvelle directrice prendra son poste au 1<sup>er</sup> avril prochain.

La séance est levée à 17 heures 54.

Fait à Valserhône, le 15 février 2024

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Serge RONZON

Michel CHANEL